



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0398

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien aux sections sportives des collèges de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Sellès**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

**Conseil du 29 juin 2015****Délibération n° 2015-0398**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien aux sections sportives des collèges de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le dispositif d'aide aux sections sportives des collèges, mis en place par le Département du Rhône fin 1999, prévoit l'attribution de subventions aux collèges possédant des sections sportives ou des sections à horaires aménagés à vocation sportive, en vue d'apporter un soutien au fonctionnement de leurs sections et de permettre leur développement.

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, 28 collèges ont ainsi bénéficié d'une subvention du Département, ce qui équivaut à 31 sections sportives aidées.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles crée, à compter du 1er janvier 2015, une collectivité à statut particulier dénommée Métropole de Lyon, en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, du Département du Rhône. Sur son territoire, cette nouvelle collectivité territoriale exerce, à compter de sa création, les compétences antérieurement dévolues au Département du Rhône. Elle assure, notamment, les compétences relatives au sport et au fonctionnement des collèges.

**1) Modalités d'intervention proposées**

Dans le cadre de ce dispositif, et dans la continuité de l'action conduite par le Département, la Métropole de Lyon propose les modalités suivantes pour le soutien aux sections sportives des collèges de son territoire :

- octroi d'une aide de 1 500 € maximum par collège, quel que soit le nombre de sections sportives, sous réserve de réunir les conditions suivantes :

- . la section sportive ou à horaires aménagés doit comporter au moins 15 élèves,
- . le collège doit avoir signé une convention avec un club local ou le comité départemental du sport concernant la section,
- . la demande de subvention doit porter, au moins, sur l'un des objets suivants : rémunération d'éducateurs sportifs, achat de petits matériels, coût du transport, location d'installations.

Le versement de ces subventions sera effectué après transmission par le collège des devis, ainsi que de la copie de la convention avec un club local ou le comité départemental et du formulaire de demande de subvention précisant le nombre d'élèves concernés, signé par le principal du collège.

**2) Propositions de soutien pour l'année scolaire 2014-2015**

Pour l'année scolaire 2014-2015, 14 établissements ont déposé une demande de subvention à la Métropole pour les sections sportives suivantes :

**a) Collège Jean Perrin - Lyon 9°**

- Section sportive : volley en 6°, 5°, 4° et 3°.

Le collège a signé une convention avec le comité départemental du Rhône – Métropole de Lyon de volley.

- Nombre d'élèves : 17 répartis en 4 classes.

- Objet de la demande : achat de petits matériels : ballons, manivelles treuil à crémaillère, filets, pompes, etc. (coût = 1 276,12 €).

- Subvention sollicitée : 1 200 €.

Le Département a accordé une aide de 1 200 € pour le fonctionnement de la section au cours de l'année 2013/2014.

**- Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 200 €.**

**b) Collège Evariste Galois - Meyzieu**

- Sections sportives : volley et rugby en 6°, 5°, 4° et 3°.

Le collège a signé des conventions avec, d'une part, le comité départemental du Rhône – Métropole de Lyon de volley et l'U.S Meyzieu Volley et, d'autre part, avec le comité lyonnais de rugby, le club de rugby de Meyzieu et le comité départemental du Rhône de rugby.

- Nombre d'élèves : 58 élèves (17 en volley et 41 en rugby), répartis sur 6 classes.

- Objet de la demande : achat de petits matériels :

. pour la section volley = ballons, cônes, cordes à sauter, sacs, T shirts, etc. (coût = 1 493,11 €),

. pour la section rugby = boucliers, ballons, cônes, cerceaux, chasubles, etc. (coût = 1 484,26 €).

- Subvention sollicitée : 2 977 €.

- Observations : Il s'agit d'une première demande pour les deux sections. La section volley a ouvert en septembre 2013 et comporte actuellement des élèves de 6° et 5°. Elle sera ouverte aux élèves de 4° à la rentrée 2015 et aux élèves de 3° à la rentrée 2016.

**- Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 500 €.**

**c) Collège Colette - Saint Priest**

- Section sportive : lutte en 6°, 5°, 4° et 3°.

Le collège a signé une convention avec le club "Lyon Saint Priest Lutte".

- Nombre d'élèves : 31 répartis sur 4 classes.

- Objet de la demande : achat d'équipements (tenues d'entraînement et chaussures) (coût = 1 581 €) et de petits matériels pour l'arbitrage : chronos, sifflets, plots (coût = 348,20 €).

- Subvention sollicitée : 1 929 €.

- Observations : progression de l'effectif qui passe de 23 à 31 élèves. Le Département a accordé une aide de 700 € pour le fonctionnement de la section au cours de l'année scolaire 2013/2014.

**- Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 200 €.**

**d) Collège Georges Brassens - Décines Charpieu**

- Section sportive : voile/VTT en 6°, 5° et 4°.

Le collège a signé une convention avec le comité départemental de voile - Métropole de Lyon et Rhône, le club "Cercle de Yachting de Voile Grand Large" et le comité du Rhône de cyclotourisme.

- Nombre d'élèves : 23 répartis en 3 classes.

- Objet de la demande : aide pour la mise à disposition de voiliers moyennant un forfait annuel de location (600 €), et achat d'équipements spécifiques : 8 combinaisons (coût 637,30 €).

- Subvention sollicitée 1 200 €.

- Observations : le collège avait bénéficié d'une subvention de 1 000 € du Département (pour l'activité VTT) au cours de l'année scolaire 2013/2014.

**- Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 200 €.**

**e) Collège Pierre Valdo – Vaulx en Velin**

-Sections sportives : football et handball en 6°, 5°, 4° et 3°.

Le collège a signé 2 conventions :

- l'une avec le District du Rhône de football et le club "FC de Vaulx en Velin",  
- l'autre avec l'ASUL Vaulx en Velin et la municipalité de Vaulx en Velin.

- Nombre d'élèves : 113 élèves répartis sur 4 classes (31 pour le foot et 82 pour le hand).

- Objet de la demande : achat de petits matériels : ballons, cônes, coupelles, chasubles et maillots (coût = 2 356,62 €).

- Subvention sollicitée : 2 000 €.

- Observations : en ce qui concerne le football : progression de l'effectif, qui passe de 23 à 31 (1 classe supplémentaire cette année). Le collège a bénéficié d'une subvention de 1 200 € pour le fonctionnement de la section football au cours de l'année scolaire 2013/2014. En ce qui concerne le hand, il s'agit d'une première demande.

**- Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 500 €.**

**f) Collège Jean Rostand - Craponne**

- Section sportive : football en 6°, 5°, 4° et 3°.

Le collège a signé une convention avec le District du Rhône de football et l'AS Craponne.

- Nombre d'élèves : 22 élèves répartis sur 4 classes.

- Objet de la demande : achat de petits matériels : ballons, chasubles, plots lestés (coût = 602,10 €) et aide pour les frais de transport des élèves (coût = 200 €).

- Subvention sollicitée : 802 €.

- Observations : le collège a bénéficié d'une subvention de 600 € du Département pour le fonctionnement de la section au cours de l'année scolaire 2013/2014.

**- Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 600 €.**

**g) Collèges Jean-Jacques Rousseau - Tassin la Demi Lune**

- Section sportive : athlétisme en 4° et 3°.

Le collège a signé une convention avec le club "Athlétique Club de Tassin".

- Nombre d'élèves : 17 répartis sur 2 classes.

- Objet de la demande : achat de petit matériels : lattes jalonnage, balises, cerceaux, dalles rondes, claquoir, adomètre, etc. (coût = 954,98 €).

- Subvention sollicitée : 954,98 €.

- Observations : le collège a bénéficié d'une subvention de 900 € du Département pour le fonctionnement de la section au cours de l'année scolaire 2013/2014.

- **Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 900 €.**

**h) Collège Brossolette - Oullins**

- Section sportive : Tennis en 6°, 5°, 4° et 3°.

Le collège a signé une convention avec le Tennis Club d'Oullins.

- Nombre d'élèves : 14 répartis en 4 classes.

- Objet de la demande : aide pour la rémunération de l'éducateur sportif (coût = 784,50 €) et achat de petits matériels : raquettes , balles, filet (coût = 273,80 €).

- Subvention sollicitée : 1 000 €.

- Observations : le collège a bénéficié d'une subvention de 1 000 € par le Département pour le fonctionnement de cette section au cours de l'année scolaire 2013/2014.

- **Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 000 €.**

**i) Collège La Clavelière - Oullins**

- Section sportive : badminton en 6°, 5°, 4° et 3°.

Le collège a signé une convention avec le club "Badminton Club d'Oullins".

- Nombre d'élèves : 18 répartis sur 4 classes.

- Objet de la demande : aide pour la rémunération de l'éducateur (coût = 1 000 €) et achat de petits matériels : raquettes et volants (coût = 395,14 €).

- Subvention sollicitée : 1 395 €.

- Observations : le collège a bénéficié d'une subvention de 500 € par le Département pour cette section pour l'année 2013/2014 (il n'avait pas sollicité d'aide pour la rémunération de l'éducateur).

- **Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 300 €.**

**j) Collège Marcel Pagnol - Pierre Bénite**

- Sections sportives : athlétisme en 6° et 5°, basket en 4° et 3°.

Le collège a signé des conventions avec, d'une part, le comité du Rhône de basket et l'USMPB basket, et, d'autre part, le comité du Rhône - Métropole de Lyon d'athlétisme et l'Entente Sud Lyonnais Pierre Bénite.

- Nombre d'élèves : 25 répartis sur 5 classes.
- Objet de la demande : aide pour la rémunération des éducateurs (coût : 1 500 €).
- Subvention sollicitée : 1 500 €.
- Observations : le collège a bénéficié d'une subvention de 1 500 € du Département pour le fonctionnement de ces 2 sections au cours de l'année scolaire 2012/2013 (pas de demande pour l'année 2013/2014).
- **Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 500 €.**

#### **k) Collège Joliot Curie - Bron**

- Sections sportives : natation et escrime en 6°, 5° et 4°.
- Le collège a signé des conventions avec les clubs : "Bron EMS natation" et "Académie d'escrime de Bron".
- Nombre d'élèves : 30 élèves répartis sur 6 classes (3 en natation et 3 en escrime).
  - Objet de la demande : aide pour la rémunération des éducateurs (coût = 2 050 €).
  - Subvention sollicitée : 1 500 €.
  - Observations : le Département a accordé une subvention de 1 500 € pour le fonctionnement de ces 2 sections au cours de l'année 2013/2014.
  - **Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 500 €.**

#### **l) Collège Aragon - Vénissieux**

- Section sportive : basket en 6°, 5°, 4° et 3°.
- Le collège a signé une convention avec le club "Amicale Laïque Vénissieux Parilly".
- Nombre d'élèves : 39 élèves répartis sur 4 classes.
  - Objet de la demande : achat de petits matériels : plots, sifflets, bacs et sacs à ballons, chasubles (coût = 683,41 €).
  - Subvention sollicitée : 800 €.
  - Observations : le collège a bénéficié d'une subvention de 800 € du Département pour le fonctionnement de cette section au cours de l'année 2013/2014.
  - **Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 600 €.**

#### **m) Collège Saint Thomas d'Aquin - Oullins**

- Section sportive : football en 6°, 5°, 4° et 3°.
- Le collège a signé une convention avec le District du Rhône de Football et les clubs "CASCOL d'Oullins" et "l'Olympique Saint Genis Laval".
- Nombre d'élèves : 46 répartis sur 4 classes.
  - Objet de la demande : aide pour les frais de transport de élèves (coût = 7 200 €).
  - Subvention sollicitée : 1 500 €.
  - Observations : le collège a bénéficié d'une subvention de 1 500 € pour le fonctionnement de la section au cours de l'année scolaire 2013/2014.
  - **Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 500 €.**

**n) Collège Saint Louis Saint Bruno – Lyon 1er**

- Section sportive : football en 6°, 5°, 4° et 3°.

Le collège a signé une convention avec le District du Rhône de football et les clubs "Lyon Croix-Rousse Football" et "FC Croix-Roussien".

- Nombre d'élèves : 39 répartis sur 4 classes.

- Objet de la demande : achat de petits matériels : ballons, sacs à ballon, cônes, chronomètre, set de plots Multi-Marker, etc. (coût = 1 500 €).

- Subvention sollicitée : 1 500 €.

- Observations : légère progression de l'effectif, qui passe de 36 à 39 élèves. Le Département a accordé une subvention de 1 100 € pour le fonctionnement de la section, au cours de l'année 2013/2014.

**- Proposition de subvention pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 100 €.**

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe de la poursuite, pour l'année scolaire 2014/2015, du soutien aux sections sportives des collèges et de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement selon les modalités proposées ci-dessus, aux collèges publics et privés qui ont déposé une demande pour un montant total de 16 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - les modalités d'attribution et de paiement pour soutenir les collèges à sections sportives telles que décrites ci-dessus,

b) - l'attribution des subventions de fonctionnement aux collèges publics et privés à sections sportives, au titre de l'année scolaire 2014/2015 selon le détail ci-dessous pour un montant total de 16 600 € :

- Collège Jean Perrin à Lyon 9° pour le fonctionnement de la section volley :	1 200 €
- Collège Evariste Gallois à Meyzieu pour le fonctionnement des sections sportives volley et rugby :	1 500 €
- Collège Colette à Saint Priest pour le fonctionnement de la section lutte :	1 200 €
- Collège Georges Brassens à Décines Charpieu pour le fonctionnement de la section sportive voile/VTT :	1 200 €
- Collège Pierre Valdo à Vaulx en Velin pour le fonctionnement des sections sportives football et handball :	1 500 €
- Collège Jean Rostand à Craponne pour le fonctionnement de la section sportive football :	600 €
- Collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune pour le fonctionnement de la section sportive athlétisme :	900 €
- Collège Brossolette à Oullins pour le fonctionnement de la section sportive tennis :	1 000 €
- Collège La Clavière à Oullins pour le fonctionnement de la section sportive badminton :	1 300 €
- Collège Marcel Pagnol à Pierre Bénite pour le fonctionnement de la section sportive athlétisme et basket :	1 500 €
- Collège Joliot Curie à Bron pour le fonctionnement des sections sportives natation et escrime :	1 500 €

- Collège Aragon à Vénissieux pour le fonctionnement de la section sportive basket :	600 €
- Collège Saint Thomas d'Aquin à Oullins pour le fonctionnement de la section sportive football :	1 500 €
- Collège Saint Louis Saint Bruno à Lyon 1er pour le fonctionnement de la section sportive football :	1 100 €

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 657382 et 6574 - fonction 324 - opération OP39O3132A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.**